



<http://www.volantdoc.vaureen.com/>

**Saison 2017/ 2018**

## **Règlement intérieur**

### **Article 1 : L'association du VOV**

a) Seuls les joueurs étant membres de l'association peuvent occuper les terrains (sauf accord avec le Président sur demande préalable). Le club accepte deux séances d'essai gratuites. A partir de la troisième séance, tout adhérent n'ayant pas rempli les formalités d'inscription (paiement de la cotisation, certificat médical, fiche d'inscription dûment remplie) verra sa demande rejetée.

b) Priorité d'inscription sera donnée aux anciens adhérents assidus ; car une fois le quota d'inscription atteint les nouveaux seront inscrits sur liste d'attente. Le nombre de joueurs par créneau est **limité à 30** afin d'éviter une trop longue attente, **28 sur le créneau jeune**

c) La demande d'adhésion des enfants mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours. Les enfants mineurs ne seront sous la responsabilité des dirigeants que pendant les heures d'entraînements qui leur sont réservées. **Il appartient aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant sur le lieu de l'activité et de s'assurer que le cours a bien lieu.**

d) L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la disparition de raquettes, volants, vêtements et tout objet déposés ou abandonnés dans le gymnase.

### **Article 2 : Matériel et installation**

a) Les premiers membres arrivant dans la salle seront tenus d'installer les terrains, les derniers devront les ranger. Il est impératif de prendre soin du matériel mis à disposition. Les chaussures de salle sont obligatoires.

b) Les raquettes ne seront prêtées qu'à titre exceptionnel. Chacun devra se munir de son propre matériel au-delà des deux séances d'essai. Les volants plastiques seront fournis par le club. Les volants plume restent à la charge des joueurs qui peuvent en acheter auprès du club.

### **Article 3 : Comportement**

Tous les adhérents se doivent le respect en particulier envers l'encadrement et le matériel. Le non-respect du règlement peut remettre en question l'adhésion au club sans remboursement de la cotisation.

## **Article 4 : Les ressources du club :**

- a) La cotisation est fixée chaque année et révisable en fonction de l'activité du club. Le montant de la cotisation s'élève à 100 euros pour les adultes et 80 euros pour les jeunes.
- b) Chaque joueur majeur devra prendre en charge son inscription individuelle à un tournoi. Pour les jeunes compétiteurs, le club s'engage à payer les inscriptions aux tournois et stage mais en aucun cas les frais annexes (déplacement, hôtel, repas...).

## **Article 5 : Les créneaux**

a) Les membres majeurs seront tenus de respecter le ou les créneaux qui leur seront attribués en fonction de leur souhait (compétition ou jeux libre)

a) Les jeunes joueurs sont accueillis dès l'âge de 7 ans (année de naissance : 2007)

Les créneaux jeunes du Lundi, Mercredi et Jeudi sont consacrés à des cours pris en charge par des entraîneurs. Le créneau du Samedi est destiné au jeu libre sous la surveillance d'un membre du bureau (sans entraînement). Les parents d'enfants âgés de 7 à 11 ans devront venir récupérer leurs enfants dans le gymnase. Pour les enfants de plus de 11 ans, le club assure la responsabilité jusqu'à la fin des créneaux.

b) Les jeunes joueurs âgés de 15 ans et plus seront intégrés au groupe adulte du Lundi

## **Article 6 : Les compétitions jeunes**

a) Le club prendra à sa charge les frais d'inscription pour les tournois départementaux (CDJ), les tournois régionaux et une partie de l'encadrement. Les stages proposés aux joueurs pendant les vacances scolaires seront pris en charge pour un tiers par le club, le restant sera pris en charge par les parents. Les frais annexes liés à des déplacements, les repas, l'hôtel sera à la charge des parents.

b) Les jeunes compétiteurs doivent se munir de boîtes de volant plumes qu'ils auront la possibilité d'acheter au club.

c) Les inscriptions à un tournoi pour les jeunes sont faites par les dirigeants. Les joueurs et leurs responsables légaux s'engagent à donner une adresse mail valide pour être tenus au courant des tournois et des convocations.

Le bureau